

ÉCHAFAUDAGES



Habilitation échafaudage obligatoire dans quel cas ?

Tout travailleur appelé à utiliser un échafaudage doit disposer d'une habilitation échafaudage. Cette formation est indispensable pour acquérir cette habilitation et manipuler l'échafaudage en toute sécurité.

L'habilitation échafaudage permet à tous les employés concernés de faire des travaux sur cette plateforme selon les réglementations et les dispositions requises. Elle atteste la capacité et les compétences de l'échafaudage à installer, monter et démonter ce genre de structure afin d'éviter les risques de chute et d'accident travail en hauteur. Elle est délivrée après une formation professionnelle initiale ou de recyclage au cours de laquelle l'apprenti sera évalué sur un site.

Habilitation échafaudage : qu'en dit la loi ?

Le code de travail échafaudage **oblige toutes personnes travaillant sur cette plateforme, de disposer d'une habilitation échafaudage.**

Cette sorte de modèle autorisation travail en hauteur est indispensable pour une mise en place sécurisée de la plateforme.

En effet, selon l'article r4323-63 et l'article r4323-89 du code de travail, les échafaudages ne peuvent être montés que par des professionnels compétents ou formés à ce travail. D'une autre part, le décret n°2004-924 du 1er septembre 2004 décrit toutes les obligations des travailleurs sur un échafaudage et les normes de sécurité échafaudage.

Détails sur la formation habilitation échafaudage

La formation est donc obligatoire pour tous les professionnels âgés de 18 ans et plus, travaillant sur un échafaudage. Pour suivre pleinement ces cours, l'apprenti doit disposer d'une aptitude médicale pour intervenir sur cette plateforme. Les cours se déroulent en deux parties. Dans un premier temps, ils seront axés sur des leçons théoriques. La deuxième partie est axée sur des exercices pratiques. Une évaluation en fin de formation permettra d'obtenir l'habilitation.

Puisque les principaux risques liés à l'échafaudage sont les chutes des intervenants mais aussi l'écroulement de la structure, les cours théoriques seront axés sur :

- La réglementation pour le travail en hauteur
- Un rappel sur la procédure travail en hauteur et la causerie chute en hauteur
- La réglementation échafaudage et la recommandation échafaudage roulant r457
- La norme échelle fixe
- Les différents types d'échafaudages : roulant et fixe
- L'utilisation de l'échafaudage en prenant compte des conditions météorologiques et notamment du rapport échafaudage et vent.

La partie pratique se portera sur :

- L'apprentissage de la maîtrise des équipements de protection individuelle. Les apprentis suivront une formation port harnais et une formation vérification harnais antichute. Ces systèmes de sécurité sont obligatoires selon les articles 4121-1 à 5 du code du travail.
- La manipulation d'un échafaudage : montage, démontage, réception échafaudage, transformation et sécurisation du site.

Une évaluation sur site, en fin des cours, sera effectuée pour déterminer si l'apprenti est apte à utiliser un échafaudage. Si tel est le cas, il sera doté d'une habilitation échafaudage qui dispose d'une **validité de 5 ans**.

Après cela, une formation de recyclage sera proposée pour obtenir une nouvelle habilitation.

Des formations initiales ou de recyclage pour les employés des entreprises ou pour les travailleurs qui veulent suivre une formation travail en hauteur R408 existent.